Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261006-2026AG173-AI

RILHAC RANCON

**2026-AG-173**

# ARRÊTÉ

## *Portant abrogation de délégation de fonctions et de signature à TERRAZ Olivier, 5ème adjoint*

Pôle population et
Assemblées
05 55 36 70 10
valérie.truchassou@rilhac-rancon.fr

Le Maire de la Commune de Rilhac-Rancon ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2131-1 et suivants ;
**Vu** l'arrêté municipal n° 2026-AG-067 en date du 27 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Olivier TERRAZ, 5ème adjoint au maire ;
**Considérant** qu'il appartient au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et de mettre fin, à tout moment, à ces délégations ;

**ARRÊTE** :

**Article 1er – Abrogation de délégation**
Les délégations de fonctions consenties à Monsieur Olivier TERRAZ, 5ème adjoint au maire, par l'arrêté municipal n° 2026-AG-067 du 27 mars 2026, sont abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 – Publicité et transmission**
Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié sur le site internet de la commune le cas échéant, notifié à l'intéressé et transmis sans délai au représentant de l'État dans le département (contrôle de légalité), conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du CGCT.

**Article 3 – Exécution**
Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes administratifs de la commune et dont ampliation sera adressée :

- au Préfet
- au Comptable public
- à l'intéressé à la notification

Fait à Rilhac-Rancon le 05 octobre 2026

LE MAIRE,

MAIRIE DE RILHAC-RANCON (87)

Nadine BURGAUD

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le 12/10/2026